

Présentation du projet

1. Historique du Projet

Dans le cadre de la recherche de solution aux problèmes d'engorgement du Port de Cotonou et de développement durable, il avait été décidé par le Gouvernement de la République du Bénin de distraire un domaine de 500 hectares dans la zone aéroportuaire de Glodjigbé pour en faire un Port Sec.

Dès lors, le Port Autonome de Cotonou (PAC) avait été instruit pour tracer les voies d'accès et l'Institut Géographique National pour délimiter les espaces en vue de son aménagement.

Mais par la suite, les Autorités aéroportuaires ayant évoqués l'incompatibilité d'un Port Sec à côté de l'Aéroport, afin d'une part d'éviter tout risque éventuel d'accident des avions avec leurs corollaires en pertes de vie humaines et de dégâts économiques et financiers ; et d'autre part afin de ne point réduire l'espace initialement destiné à abriter l'aéroport qui aurait besoin de plus d'espace afin d'atteindre les objectifs prévus, le projet d'un Port Sec à Glodjigbé a été abandonné.

Dès lors et sur la base de l'incompatibilité technique certifiée, le Port Autonome de Cotonou a procédé à l'acquisition du domaine de 101 hectares 54 ares 99 ca régulièrement immatriculé pour abriter ledit projet en remplacement de Glodjigbé. (Les documents sont disponibles auprès de HEMOS)

Les Etats Unis d'Amérique, par le biais du Millénium Challenge Account Bénin (MCA), ont alors financé l'étude de faisabilité technique et économique pour la construction d'un port sec à Tori (Le rapport de cette étude est aussi disponible au siège de HEMOS). Cet appui des Etats-Unis vise à consolider les effets de développement durable induit par ce projet de port sec à Tori Bossito.

A l'appui de cette étude et des analyses économiques, le Gouvernement de la République du Bénin a retenue avec l'appui des Organismes et Structures qui accompagnent le Bénin un ensemble de Ports Secs à Construire au fur et mesure de l'engorgement des premiers. Il s'agit :

- du Port Sec de Parakou ;
- du Port Sec de Tori Bossito ;
- du Port Sec de Semè ; et
- subsidiairement du Port Sec de Ségbana.

2. Justification de l'attribution du projet à HEMOS (extrait de l'étude du projet et de la communication orale en conseil des Ministres du 07 décembre 2011)

Il convient de rappeler que depuis quelques mois le port de Cotonou vit une situation de congestion sévère de ses installations. Cette situation engendre de nombreux dysfonctionnements et obère notamment la productivité des opérations et la compétitivité du port, avec plusieurs conséquences néfastes pour le Port de Cotonou.

Face à cette situation préoccupante, le Gouvernement a fait l'option de renforcer la plate forme portuaire de Cotonou par la construction et l'exploitation de Ports Secs (Parakou, Tori Bossito, Semè et Ségbana).

Dans ce cadre, le domaine du Port Autonome de Cotonou sis dans la commune de Tori a été ciblé pour abriter un Port Sec. Le domaine est d'une superficie de 101 hectares 54 ares 90 ca et fait l'objet du titre foncier n°209 au livre foncier de Tori Bossito volume II Folio 009. Il est immatriculé au Nom du Port Autonome de Cotonou.

Outre l'appui des Etats Unis pour la réalisation des études de faisabilités, de par sa situation géographique, ce domaine présente un quadruple avantages, à savoir :

- planéité de la surface du sol ;
- proximité avec la voie ferrée ;
- proximité avec la route inter-état : Cotonou-Bohicon-Parakou ;
- proximité avec l'axe routier : Ouidah-Allada ;

La présence sur cette aire du réseau électrique haute tension constitue un atout important pour faire son exploitation comme un domaine portuaire.

Dans le cadre de la recherche de solutions durables aux problèmes de gestion et d'exploitation de la plate forme portuaire de Cotonou, les négociations ont été prises avec HEMOS et ses partenaires aux fins de mobiliser les financements nécessaires à la réalisation de ce projet.

En effet, **Plusieurs sociétés tant béninoises qu'étrangères ont menés certaines démarches pour être attributaires de ce projet ainsi que le confirment les différentes visites de sites effectués par les acteurs portuaires sur le site de Tori Bossito.**

HEMOS bénéficie a pu présenter les avantages ci-après au Gouvernement Béninois qui lui a attribué le projet :

- HEMOS s'engage à réaliser toutes les voies d'accès conformément au plan directeur et dans un délai d'un dès la signature de toutes les conventions afférentes au projet, il s'agit des voies :
 - o ferroviaire (de Tori Cada sur le Site soit près de 10 km et du Site vers Allada en double voies soit près de 7km) ;
 - o de dessertes routières (du site vers Allada) ;

- pour la réalisation des voies d'accès, HEMOS s'engage également à payer aux propriétaires terriens occupants actuellement les espaces identifiées pour les voies d'accès, et à ses frais, les indemnités d'expropriation conformément aux normes admises au Bénin.

3. Politique du Gouvernement et Initiatives privées.

Le Gouvernement de la République du Bénin met un accent particulier sur les initiatives privées au Bénin. Le projet soumis au PAC par HEMOS rentre dans ce cadre et permet au Gouvernement de faire la preuve de sa volonté d'accompagner le secteur privé béninois et par ailleurs de réduire le taux de chômage en améliorant la production intérieure brute.

L'accompagnement du Gouvernement est un facteur de confiance pour les investisseurs privés et de croissance économique pour le Bénin.

Le Gouvernement de la République du Bénin, a estimé qu'il n'est pas judicieux de faire réaliser les voies d'accès et de servitudes sur les fonds privés de la société HEMOS pour la mettre en état de concurrence sur le site de Tori.

Puisque HEMOS s'engage à réaliser toutes les voies d'accès conformément au plan directeur.

4. Avantages pour le Port de Cotonou

En dehors des avantages classiques, les avantages ci-après seront à l'actif du PAC :

- La mise en valeur du site de Tori ;
- L'accroissement de la capacité du Port de Cotonou en matière de trafics portuaires ;
- La réalisation de toutes les voies de terre et ferroviaires d'accès et de servitude par HEMOS ;
- Le désengorgement de la ville de Cotonou ;
- La Compétitivité du Port de Cotonou ;
- L'Accroissement du chiffre d'affaires du PAC ;
- L'Induction du développement local ;
- Etc.

5. Avantages pour le Bénin

Ce projet participe à l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement d'une part ; et d'autre part, il participe à l'intégration africaine.

On ne peut se passer de mettre un accent particulier sur l'induction de développement durable par ce projet intégrateur. En outre, ce projet vise à

rendre viable, vivable et équitable les pays qui participent à sa réalisation (le Bénin, et ses pays limitrophes).

Les promoteurs soutiennent un partage équitable des revenus en mettant un accent particulier sur une prise de participation active dans le développement local durable des villes abritant le projet.

En effet, la contribution de ce projet à la réduction du seuil de la pauvreté et de développement de zone en manque d'eau et d'infrastructures sociocommunautaire est considérable. Les objectifs 4, 5 et 6 du millénaire pour le développement sont pris en compte par le présent projet dans la réalisation de centres de santé sur site et hors site. Une étude environnementale a été réalisée afin de s'assurer que la mise en œuvre du projet n'handicamera point l'objectif 7 du millénaire pour le développement.

En matière d'intégration africaine, le Port Sec de Tori Bossito est destiné à servir plus les pays de la CEDEAO et faciliter le brassage des peuples. Les pays membres de la CEDEAO verront une amélioration de leur économie et pourront atteindre certains sous objectifs du Millénaire pour le Développement grâce à la mise en œuvre de ce projet.

D'après le plan prévisionnel d'exploitation HEMOS aura à :

- Créer plus de 500 emplois permanents au Bénin ;
- Accroître le PIB du Bénin ;
- Verser plus de 7.500.000.000 d'impôts dans la caisse des l'Etat (Trésor public) par an en pleine exploitation ;
- Accroître la capacité de consommation des crédits du Bénin afin de lui permettre d'avoir une position meilleure vis-à-vis de la Banque Mondiale et du FMI ;
- Accroître la capacité de réinvestissement des bénéfices au Bénin soit près 1.000.000.000 nets l'année ;
- Ouvrir le Port de Cotonou à d'autres investisseurs pour créer de la valeur ajoutée intérieure ;
- Etc.